

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-24  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES  
DE COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
CULTURE

**OBJET :  
PROCES-  
VERBAL DE  
RECOLEMENT  
2023 DU  
MUSEE DU  
LAURAGAIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 17 JANVIER  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 31 JANV 2024

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 janvier 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-  
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine  
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER,  
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES À Jacqueline RATABOUIL,  
Philippe GUIRAUD À Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,  
Delphine SANTINI À Chantal BARTHES,  
Adrien ROUZAUD À Denis BOUILLEUX,

**Absents excusés :**

Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON, Martine  
LACOMBE

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commune de Castelnaudary a établi pour ses collections qui ont eu l'appellation Musées de France, celle du Musée du Lauragais, un plan de récolement décennal, pour la période 2015 – 2023.

Un procès-verbal doit être produit et transmis à la Direction des Affaires culturelles de la région Occitanie, dans lequel sont comptabilisés le nombre de numéros d'inventaire récolés et des objets manipulés, issus des collections Musée de France de la Ville de Castelnaudary.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du procès-verbal de récolement 2023 du musée du Lauragais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**PREND ACTE** du procès-verbal de récolement 2023 du musée du Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 24 janvier 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 31 JAN, 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 26 JAN, 2024  
Par publication le : 31 JAN, 2024  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le 31 JAN, 2024



ID : 011-211100763-20240124-DB202424DB-DE